MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Charente-Maritime

Commune : Arces

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Martin

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martin

Protection : classement

Arrêté : classement le 19/01/1911

Étendue de la protection : En totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.